

## ***Penser le numérique à l'aune du convivialisme***

Par Serge Proulx

Professeur émérite, Université du Québec à Montréal (Canada)

Les technologies numériques omniprésentes modifient nos modèles de production économique et modes de gouvernance politique, nos manières de consommer, de nous informer et de communiquer. L'avènement du numérique représente un basculement sociétal révélateur : ce sont nos modes d'existence qui peuvent en être affectés. Dans quelle mesure le monde du numérique peut-il s'accorder avec le convivialisme conçu comme philosophie politique et projet de société ? Le convivialisme est l'expression d'un mouvement de pensée inspiré d'abord par Ivan Illich et explicité plus récemment par Alain Caillé et un regroupement de chercheurs dans le *Manifeste convivialiste*. Déjà l'ouvrage dirigé par S. Mellot, A. Theviot et N. Wallenhorst intitulé *Interconnectés? Numérique et convivialisme* (éd. Le Bord de l'eau, 2020) peut constituer une ressource pour identifier des pistes à explorer et à approfondir.

Est-ce que les technologies numériques pourraient favoriser des échanges conviviaux et une certaine forme de réciprocité entre des acteurs sociaux considérés d'abord dans leur capacité au don et au partage non marchand ? Rien n'est moins sûr. Le contrôle et le développement de l'univers numérique (plateformes, réseaux sociaux, intelligences artificielles) demeure aujourd'hui sous l'emprise d'entreprises multinationales géantes dont le modèle d'affaires s'appuie sur une économie de l'attention et consiste à capter, capitaliser et monétiser les traces des comportements des usagers en ligne. Ce qui pose des enjeux majeurs pour la protection de la vie privée et la sécurisation des données personnelles nominatives. Un important travail juridique et politique reste à faire pour raffermir le cadrage réglementaire concernant la propriété et l'usage des réseaux sociaux, des plateformes numériques et des applications des intelligences artificielles. Heureusement, ce travail a été amorcé significativement autant du côté de la Communauté Européenne que de celui des États-Unis d'Amérique.

La question pour le convivialisme est de savoir dans quelle mesure et sous quelles conditions peut-il subsister chez les acteurs sociaux, un degré de liberté suffisant pour évoluer de manière dynamique et créatrice dans cet univers informationnel contrôlé essentiellement par les grandes organisations numériques (Meta, Alphabet, X – anciennement Twitter –, Apple, Microsoft, Amazon, Netflix, Disney+...) qui exercent une influence colossale sur la vie quotidienne des sujets humains ? Le danger est grand pour que ces immenses multinationales capitalistes – dont certaines ont des budgets à hauteur de certains États nationaux – basculent dans la démesure (*Hubris*) et la corruption en accordant la priorité exclusive à l'accroissement de leurs profits économiques au détriment du bien-être et du bonheur de leurs usagers.

Par ailleurs, le recours aux réseaux sociaux comme outil de coordination par des mouvements militants a montré que des usages politiques des outils et méthodes

numériques s’inscrivant à l’encontre des visées de surveillance des grandes organisations bureaucratiques sont possibles. Mais ce constat laisse ouverte la question d’un usage convivial des outils numériques : ces derniers peuvent-ils réellement favoriser une émancipation sociale ou politique des personnes et des groupes qui irait dans le sens du bien-vivre des uns avec les autres, du développement de pratiques de coopération, de contribution et de don dans des « sociétés du partage » ? Les technologies numériques peuvent-elles aider à « gérer la rivalité et la violence entre les êtres humains » et à « les inciter à coopérer tout en leur permettant de s’opposer sans se massacrer », questions essentielles pour le convivialisme. Arrêtons-nous sur quelques pistes pour penser le numérique à l’aune du convivialisme.

Première piste. L’une des hypothèses à explorer consiste à soutenir que des usages conviviaux des outils et méthodes numériques deviendraient davantage possibles si l’on adoptait une « approche par les communs » comme cadre économique alternatif pour considérer le partage en ligne des ressources matérielles et informationnelles. Cette tradition dite des « communs » a été ouverte par l’économiste Elinor Ostrom qui avait choisi l’appellation « communs » pour désigner des entités naturelles (ressources de poissons, de gibiers, terres de pâturage, etc.) ayant pour caractéristique de permettre d’administrer, à partir de formes de propriété et d’usages partagés, des biens et des ressources en toute autonomie (voir : Coriat, 2013). Ostrom a élargi son approche au domaine des communs informationnels et intellectuels. Dans le contexte d’un numérique convivial, on pourrait ainsi imaginer la gestion autonome et associative de plateformes numériques citoyennes collaboratives et participatives, le défi majeur étant de pouvoir concurrencer les entreprises géantes de l’internet qui monopolisent le champ (Proulx, 2020). Ces plateformes citoyennes collaboratives s’intéresseraient d’abord aux besoins essentiels des personnes et des groupes qui ne sont pas pris en compte par l’économie des *BigTech* et par les États centralisateurs. On peut penser à des rapprochements politiques entre les administrateurs de ces plateformes numériques associatives et les responsables de collectivités locales. Il s’agit d’un niveau intermédiaire de gestion des populations locales qui apparaît délaissé par les pouvoirs centraux.

Seconde piste. Il se révèle nécessaire de penser le numérique dans un contexte proprement écologique et écosystémique. Le développement des technologies numériques entraîne des coûts énergétiques importants souvent passés sous silence par les discours qui en font l’éloge. Le numérique n’est pas immatériel. Il constitue un facteur substantiel de l’Anthropocène. L’appel à un numérique durable et à des « sobriétés numériques » semble aujourd’hui nécessaire : « (...) plusieurs voix s’élèvent pour inciter la population à modifier son rapport au numérique : il faudrait passer de l’immodération à la sobriété numérique. La « sobriété numérique » est un principe qui vise à maximiser les bienfaits de l’utilisation du numérique, tout en minimisant ses méfaits, autant sur les plans environnemental, social, sanitaire que démocratique. De plus, la sobriété numérique prévoit rendre sobre le système numérique en entier, à une échelle individuelle, nationale et internationale. » (Gouvernement du Québec, 2023).

Troisième piste. L'informatisation et la numérisation des rapports sociaux obligent à repenser les rapports entre humains et non humains (machines informationnelles, algorithmes, intelligences artificielles) sous un angle politique. La question de la distribution conviviale du pouvoir entre les humains et les machines se pose ici de même que celle de la reconfiguration de ces relations de pouvoir à l'épreuve du numérique.

Quatrième piste. La dissémination des technologies numériques entraîne une excroissance dans la production des données numériques. Les données massives (*Big Data*) semblent devenues un incontournable dans le développement des méthodologies contemporaines de sciences sociales. Le pouvoir accordé aujourd'hui aux *data scientists* a même permis à certains essayistes de formuler l'hypothèse fantaisiste d'une inutilité de la théorie (*the end of theory*) dans l'énonciation d'explications d'enquêtes de terrains sociologiques (Anderson, 2008). Chaque entreprise commerciale, chaque instance gouvernementale, chaque regroupement associatif a mis en place des dispositifs de collecte et de production de données numériques qui sont aujourd'hui jugés nécessaires pour la bonne gestion des populations et des territoires. Ces gisements de données numériques produites par les entreprises entrent en concurrence avec les données produites traditionnellement par les sciences humaines et sociales. Nous sommes confrontés à l'avènement d'un nouveau « régime de la quantité » qui pose ultimement la question du sens des modes d'existence à l'ère numérique.

Cinquième piste. Les développements récents de « l'intelligence artificielle générative » mériteraient à eux seuls l'établissement d'un axe spécifique de réflexions éthiques et politiques. Depuis cinq ans, nous sommes témoins d'un authentique basculement épistémique engendré par les progrès exponentiels de l'apprentissage-machine et l'avènement des robots conversationnels. Un regroupement d'experts a même demandé en novembre 2023 une pause dans le développement international des intelligences artificielles, ce qui met en évidence l'expression d'une crainte de la part des scientifiques eux-mêmes à l'égard d'usages potentiellement malveillants de ces nouveaux dispositifs [voir : Gouvernement britannique, *The Bletchley Declaration*, 2023].

#### Bibliographie :

Anderson, Ch. (2008). The End of Theory : The Data Deluge Makes The Scientific Method Obsolete. *Wired Magazine*, June 23, 2008. Repéré à [https://www.cs.hmc.edu/twiki/pub/CS5/Reading1Gold/end\\_of\\_theory.pdf](https://www.cs.hmc.edu/twiki/pub/CS5/Reading1Gold/end_of_theory.pdf)

Coriat, B. (2013). Le retour des communs. Sources et origines d'un programme de recherche. *Revue de la régulation*, 14 / 2<sup>e</sup> semestre, automne 2013. Repéré à <https://hal.science/hal-03366941/document>

Gouvernement britannique (2023). *The Bletchley Declaration by Countries Attending the AI Safety Summit*, 1-2 November 2023. Repéré à

<https://www.gov.uk/government/publications/ai-safety-summit-2023-the-bletchley-declaration/the-bletchley-declaration-by-countries-attending-the-ai-safety-summit-1-2-november-2023>

Gouvernement du Québec. Commission de l'éthique en science et en technologie, (2023). Sobriété numérique : avantage et limites d'une démarche individuelle. Repéré à <https://www.ethique.gouv.qc.ca/ethique-hebdo/sobriete-numerique-avantages-et-limites-dune-demarche-individuelle/>

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. New York, Cambridge University Press.

Proulx, S. (2020). *La participation numérique : une injonction paradoxale*. Paris, Presses des Mines.